

La prévention du diabète de type 2

- Session : 2016-2017
- Année : 2017
- N° : 531 (2016-2017) 1

- Question écrite du 10/02/2017
 - de WARZEE-CAVERENNE Valérie
 - à PREVOT Maxime, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine

Le diabète de type 2, rappelons-le, est une maladie caractérisée par un taux trop élevé de glucose dans le sang et qui concernait en 2012 quelque 600.000 malades dont 250.000 qui l'ignorent.

Ce type de diabète est le plus courant puisqu'il concerne 80 à 90 pour cent des diabétiques. Les symptômes de la maladie sont divers et chaque patient en développe l'un ou l'autre : fatigue constante, augmentation de la faim et de la soif, trouble de la vision, bouchè sèche, envie fréquente d'uriner, mauvaise cicatrisation et infections plus fréquentes, etc.

Ces signes arrivent souvent tardivement alors que la maladie est parfois présente pendant 9 à 12 ans sans aucun symptôme apparent. C'est la raison pour laquelle, le diagnostic de cette maladie tombe souvent tardivement. Toutefois, une série de recommandations peuvent permettre de prévenir en partie son apparition : opter pour un régime alimentaire équilibré ni trop salé, trop sucré et trop gras ainsi qu'une consommation d'alcool raisonnable ; pratiquer une activité physique régulière à hauteur de 30 minutes par jour; enfin il est conseillé d'arrêter de fumer car le tabac accentue les symptômes.

Monsieur le Ministre dispose-t-il des chiffres précis et actualisés pour la Wallonie ? La situation est-elle stable ou s'aggrave-t-elle ?

Etant donné la nécessité de dépister à temps le diabète de type 2, il est primordial d'instaurer une politique préventive ambitieuse afin de sensibiliser un maximum de Wallonnes et Wallons. Monsieur le Ministre peut-il faire le point sur les mesures préventives déjà en vigueur aujourd'hui, notamment assumées par les acteurs de terrain tels que «Questions santé» ainsi que les ASBL «De bouche à oreille, Li Cramignon» ou «Cordes» ?

Qu'en est-il au niveau du Plan wallon de l'alimentation et de l'activité physique ? Monsieur le Ministre peut-il nous informer quant à sa concrétisation ? Il annonçait en mai 2016 que l'arrivée de sa nouvelle cheffe de cabinet permettrait d'accélérer le travail. Les travaux universitaires ont-ils déjà pu aboutir sur une liste de recommandations précises

quant à la prévention du diabète de type 2 ?

Qu'en est-il de la collaboration avec son homologue de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la ministre Gréoli ? Je ne manquerai de l'interroger également.

Qu'en est-il des politiques ciblées en fonction de critères socio-économiques et, particulièrement, au niveau des populations les plus démunies ? L'organisation d'ateliers sur les comportements alimentaires qui encouragent le « manger mieux » au sein du Plan wallon de lutte contre la pauvreté a-t-elle déjà montré une certaine efficacité ?

- Réponse du 07/03/2017

- de PREVOT Maxime

La Belgique compterait environ 500.000 personnes atteintes du diabète de type 2. D'après la Fédération internationale du diabète, les données disponibles pour la Belgique souffriraient d'une sous-estimation d'environ 20 %, soit environ 188.400 personnes qui seraient non diagnostiquées (chiffres 2012). La proportion de personnes diabétiques en Belgique est inférieure à la moyenne européenne (5 % contre 7 % en standardisant sur l'âge) selon « l'International Diabetes Federation ».

Lors de l'enquête de santé de 2013, 6,7 % des Wallons et 4,8 % des Wallonnes ont déclaré souffrir de diabète au cours des 12 mois précédant l'enquête. Ces proportions sont semblables à celles que l'on trouve en Flandre et à Bruxelles et ce, même après la standardisation pour le sexe et l'âge.

Selon les chiffres de l'Agence Inter-Mutualiste (AIM), la prévalence du diabète (type I et type II confondu) en Wallonie serait passée de 5,7 % en 2006 à 7,2 % en 2014, la prévalence en 2013 était toujours selon l'AIM de 7,4 % pour les hommes et 7,1 % pour les femmes.

Si l'on se base sur la consommation de médicaments antidiabétiques et que l'on considère que les diabètes de type II apparaissent majoritairement après 40 ans, on peut estimer qu'il y aurait environ, en Wallonie en 2012, 110.000 hommes et 110.000 femmes souffrant de diabète de type II.

Le nombre de diabétiques de type II aurait augmenté de 7 % entre 2010 et 2012, soit une augmentation d'environ 3.000 cas par an pour les femmes et 4.000 pour les hommes.

Ces chiffres ne sont que des estimations et doivent être considérés comme tels, mais ils montrent en effet, tant en Wallonie, qu'en Belgique et que presque partout dans le monde, que le diabète est un problème majeur de santé publique que l'OMS qualifie « d'épidémie », ils sont en lien direct avec l'augmentation du nombre de personnes en surpoids.

Concernant les activités menées par les acteurs de terrain :

* « Question santé », axé plus spécifiquement sur les méthodes de communication propose le projet « mangerbouger.be », qui soutient la politique de prévention et de promotion de la santé en matière d'alimentation équilibrée et d'activité physique régulière. L'objectif est de soutenir des comportements favorables à la santé et d'éviter ainsi l'apparition de maladies telles que le diabète de type II (prévention primaire) ou

d'en limiter la gravité (prévention secondaire). Le site internet « www.mangerbouger.be » propose des informations de santé doublées de repères pratiques et d'échanges d'expériences, des outils, des ressources, une boîte à idées sur des projets en lien avec l'alimentation, l'activité physique et l'image corporelle. Ces informations sont validées scientifiquement et un partenariat avec les Hautes écoles en diététique a été mis en place. Plus spécifiquement, le site « www.mangerbouger.be » comprend plus d'une dizaine d'articles évoquant la prévention du diabète de type II par la promotion de comportements favorables. Depuis sa création en 2010, le site a été renouvelé et sa fréquentation ne cesse d'augmenter : 244.789 visites en 2015 et 283.916 en 2016. Il a également une page Facebook qui compte aujourd'hui 1.575 fans pour relayer les Actualités sur ce réseau.

« Question Santé » est également partenaire du site « mongeneraliste.be ». Ce site est réalisé par des médecins de famille (Société scientifique de médecine générale) et donne une information sérieuse et validée, indépendante de tout intérêt commercial. Ce site propose un dossier très complet sur le diabète de type II ainsi que plus d'une dizaine de vidéos reprenant des informations médicales et des témoignages de patients.

* « Cordes » s'occupe principalement d'encourager les écoles, les enseignants et les partenaires de l'école à se mettre en projet autour de l'alimentation. Deux de leurs outils se sont penchés plus particulièrement sur la question des fruits et des légumes considérés comme protecteurs contre une série de maladies. Les activités pédagogiques proposées visent à susciter la curiosité, le plaisir et l'envie de goûter ces fruits et ces légumes que les enfants (et les adultes) mangent souvent trop peu.

* « Li Cramignon » propose des activités d'éducation permanente sur des thèmes touchant la santé, l'alimentation, l'hygiène de vie, la consommation, l'habitat, l'environnement, etc. Leur objectif est de promouvoir des pratiques de consommation plus respectueuses de la santé, de l'environnement et de l'équilibre de la planète.

Ces trois ASBL sont financées par la Région wallonne dans le cadre de ces projets.

Concernant l'axe alimentation, activité physique et lutte contre la sédentarité, le 25 octobre dernier, j'ai inauguré les travaux préparatoires à cet axe du Plan wallon de prévention et promotion de la santé et j'ai mandaté l'APES (ULg), service communautaire de promotion de la santé, pour le coordonner.

Douze Groupes d'impulsion ont été définis par public et milieu de vie. Les groupes sont constitués de spécialistes et d'acteurs de terrain. Au travers de ces Groupes de travail sont présents des enjeux transversaux : une conception élargie de l'alimentation et l'activité physique, mais aussi il est tenu compte des inégalités sociales croissantes dans un contexte de mode de vie et de société en transition.

Les différents Groupes de travail se sont réunis afin de dégager des propositions d'actions dans les différents milieux de vie identifiés.

Les conclusions des Groupes d'impulsion nous ont été présentées au Cabinet de manière générale. L'APES doit continuer à affiner son analyse afin de pouvoir en dégager des mesures concrètes. Le travail se poursuit et nous sera présenté fin mars 2017. Plusieurs étapes resteront encore à franchir, notamment leur priorisation, leur budgétisation et leur concrétisation.

Le Plan wallon prévention et promotion de la santé Horizon 2030, dont la première

partie a été validée par le Gouvernement du 16 février 2017, a déterminé un axe « prévention des Maladies chroniques ». L'accent est mis sur les 4 pathologies chroniques les plus fréquentes, les plus graves et pour lesquelles les moyens d'actions via la prévention sont possibles. Il s'agit :

- des maladies de l'appareil circulatoire, le diabète de type II et les maladies respiratoires ;
- la prévention des cancers.

Le Plan a également déterminé un axe mettant l'accent sur la promotion des modes de vie et des milieux favorables à la santé. Il s'agit des actions menées en matière d'alimentation, d'activité physique, de lutte contre le tabagisme et l'usage nocif d'alcool. Il y a également des objectifs généraux de dépistage précoce des maladies chroniques qui doivent être mis en œuvre afin de réduire la mortalité par maladies chroniques en Wallonie, afin d'améliorer la qualité de vie des personnes souffrant de maladies chroniques en Wallonie et de diminuer les complications (prévention tertiaire).

Vu la répartition des compétences dans notre pays, la collaboration entre entités fédérées est bien entendu une nécessité sine qua non pour qu'un tel Plan ait un impact conséquent. Différents niveaux de pouvoir concernés ont été approchés par l'APES dans le cadre de l'élaboration de cet axe, dont le Cabinet de la Ministre Alda GREOLI.

La prise en compte des inégalités sociales en matière de santé constitue une approche essentielle et transversale du Plan prévention et promotion de la santé. La nature des stratégies et des actions permettant d'y faire face ont fait l'objet de réflexion au sein des Groupes d'impulsion. Le réseau de lutte contre la pauvreté a rendu un rapport à l'APES qui analyse les mesures dégagées par les groupes afin de tenir compte de cet aspect.

Enfin, le Plan wallon de lutte contre la pauvreté contient plusieurs mesures relatives à l'alimentation, notamment :

- 2.1. Favoriser la distribution des invendus alimentaires ;
- 2.2. Favoriser la création et l'organisation d'épiceries sociales et restaurants sociaux ;
- 2.3. Coordination de l'aide alimentaire ;
- 2.4 Intégrer une dimension « lutte contre la pauvreté » dans le Plan « nutrition santé ».

Pour ce point, le Gouvernement mettra un focus particulier sur les personnes en situation de précarité ou en risque de l'être et concrètement, le Gouvernement entend :

- conscientiser les secteurs sociaux quant à la nécessité d'encourager les comportements alimentaires sains auprès de leurs usagers ;
- organiser des ateliers sur les comportements alimentaires qui encourageront le « mieux manger » (nouvelles techniques de cuisine et choix d'aliments sains, locaux et de saison).

Cette dernière action est mise en attente pour s'intégrer dans l'axe alimentation, activité physique et lutte contre la sédentarité en fonction des conclusions des Groupes d'impulsion et de l'analyse de l'APES.

Dans le cadre du décret sur les épiceries sociales, une attention particulière à la fourniture d'une alimentation saine est également ajoutée.